



Chartres, le 21 octobre 2022

Monsieur Nicolas Mallet  
Directeur des relations sociales  
Groupe Carrefour  
93 avenue de Paris  
91300 Massy

Monsieur le Directeur des Relations Sociales groupe,

**Nous venons d'avoir la confirmation que le plafond de la sécurité sociale serait revalorisé de 6.9% au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Cette augmentation a une incidence directe sur le niveau de cotisation de la complémentaire santé de nos salariés et anciens salariés avec une coût supplémentaire respectif de **3.66 € et 15.47 €**.

Dans un contexte déjà tendu en matière de pouvoir d'achat, cette revalorisation va pénaliser le pouvoir d'achat des salariés.

Au regard de la bonne gestion de notre régime et des réserves qui sont constituées à hauteur de **30 millions**, des alternatives à l'augmentation de la cotisation peuvent être trouvées.

Je vous demande donc l'ouverture d'une négociation afin d'étudier les solutions qui pourraient être adoptées pour atténuer les conséquences financières pour les salariés de la revalorisation du PSS.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur des Relations Sociales, l'expression de mes sentiments distingués.

Sylvain MACE  
Délégué de Groupe CFDT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. MACE', written over a horizontal line.